

## Intitulé ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : REGLEMENTATION ET MISE EN ŒUVRE.

### Objectifs

- Connaître le cadre juridique précis des deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation-annualisation et les jours de RTT sur l'année,
- Distinguer la situation particulière des temps partiels,
- Construire des plannings conformes aux limites conventionnelles,
- Sécuriser les conséquences pratiques des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail : entrée-sortie en cours d'année et gestion des absences.

**Prérequis :** aucun prérequis spécifiques

### Programme

- Introduction :
  - Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun, modulation, jours de RTT sur l'année, forfait annuel en heures ou en jours,
  - La situation des cadres.
- Les sources de la réglementation :
  - L'évolution des règles légales,
  - L'inventaire des règles conventionnelles (accords de branche, et conventions collectives) ;
- Le cas particulier du temps partiel sur l'année :
  - Un cadre conventionnel strict,
  - La rédaction du contrat de travail ;
- Les éléments de construction des plannings :
  - Amplitude maximum quotidienne ;
  - Durées minimum et maximum quotidiennes ;
  - Coupures et séquences de travail quotidiennes pour temps plein ou temps partiel ;
  - Pause de 20 mn dans une journée de travail ;
  - Durée minimum du temps de repas ;
  - Repos entre deux journées de travail (principe et dérogations) ;
  - Durées minimum et maximum hebdomadaires,
  - Particularités du travail de nuit ;
- Le traitement des heures supplémentaires :
  - L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel,
  - Les contreparties aux heures supplémentaires suivant l'effectif de l'entreprise (salaire ou « récupération ») ;
- La gestion des années incomplètes :
  - L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail,
  - L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte ;
- Les modalités d'enregistrement du temps de travail.

#### Date (s) :

23 octobre 2018

#### Lieu :

Dijon ou Besançon

#### Durée :

1 jour – 7 heures

#### Tarifs (\*) :

280 € (Adhérent)

360 € (Non-Adhérent)

#### Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines.

#### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;  
Etude de cas concrets avec les participants ;  
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.

#### Modalités d'évaluation de la formation

Evaluation à chaud  
Evaluation à froid  
Elaboration d'un bilan de stage

#### Modalités de sanction de l'action de formation

Emargement par demi-journée  
Attestations individuelles de formation  
Intervenant

#### Intervenant :

Me Louis-Philippe BICHON,  
Avocat spécialisé en droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social, conseiller juridique auprès des associations.

(\*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)

Service formation URIOPSS BFC

Organisme enregistré sous le numéro 43250002125—Siret n°778 298 315 00038

Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci—25000 BESANCON

Tel : 03.81.82.18.13 — www.uriopss-bfc.fr — formation@uriopss-bfc.fr

# FORMATIONS

